

**DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BOURTH**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice: 15

Présents: 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHEFORT, Maire de Bourth.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents : M^{mes} Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Brigitte BLIN, Tiphaine LOCQUET, Alicia COSTARD, Gwenaëlle COUPELIER, Christine LEFEVRE, MM. Alain ROCHEFORT, Michel LAHAYE, Aymeric ROUAULT DE COLIGNY, Élie BANKHALTER, Jean-Marie BERNARD, Marc VILLENEUVE et Julien DAVET.

a donné pouvoir : M^{me} Annick BERNARD à M. Jean-Marie BERNARD

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : M^{me} Christine LEFEVRE

96-2024 GARDERIE/FINANCES : TARIF DE LA GARDERIE À COMPTER DU 01.11.2024

Il est à nouveau rappelé les horaires d'ouvertures de la garderie en conformité avec les horaires d'enseignement validés par la DSDEN (Direction de services départementaux de l'Éducation nationale) de la circonscription St André de l'Eure soit un début de prise en charge par un personnel communal : le matin de 7h00 à 8h45 et le soir de 16h15 à 18h30.

Ces tarifs seront applicables le 1^{er} novembre 2024 et seront de l'ordre de :

Pour la Garderie :

Tarif A – Foyer avec 1 enfant - tarif par quart d'heure	0.30 €
Tarif B – Foyer avec 2 enfants et plus - tarif par quart d'heure pour 1 enfant	0.22€
Tarif B – Foyer avec 2 enfants et plus - tarif par quart d'heure pour 2 enfants	0.44€

Tarif B – Foyer avec 2 enfants et plus - tarif par quart d'heure pour 3 enfants	0.66€
Tarif B – Foyer avec 2 enfants et plus - tarif par quart d'heure pour 4 enfants	0.88€

Majoration pour retard (forfait)	10€ par quart d'heure
---	------------------------------

Où cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs pour la garderie, présentées ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Christine LEFEVRE



À Bourth, 26 octobre 2024

Le Maire,

Alain ROCHEFORT

